

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, l'honorable Don Jamieson, a prononcé un discours à la 13e session régulière de l'Assemblée générale, le 25 septembre 1974. Il a d'abord souligné trois questions clés internationales: les problèmes en Afrique australe, le différend au Moyen-Orient, et les violations des droits de l'homme. M. Jamieson a passé en revue les récents événements en ce qui concerne un règlement internationalement acceptable de la question namibienne. Il a en outre encouragé le gouvernement de l'Afrique du Sud et les leaders namibiens à revenir sur la décision unilatérale de tenir unilatéralement des élections. Il a fait mention des actions du Conseil de sécurité, et du Canada à l'égard de l'Afrique du Sud. M. Jamieson a également discuté de la politique du Canada en ce qui concerne la question de Rhodesie (Rhodésie). Voici la déclaration de M. Jamieson sur l'Afrique australe.

I^{ère} PARTIE LE CANADA À LA XXXIII^e AGNU

Il y a dix-huit ans, le 26 novembre 1956, le Royaume-Uni, de la France, de la République fédérale d'Allemagne et de nombreux autres pays ont fait un effort pour obtenir un règlement international acceptable de la question namibienne. Depuis lors, des progrès considérables ont été réalisés. Les négociations diplomatiques et l'interaction personnelle de certains ministres des Affaires étrangères à des moments clés du processus de négociation ont permis de ce qui est possible d'accomplir lorsque la volonté politique et la détermination de réussir sont appliquées à des problèmes apparemment insolubles. Les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité ont pu préparer un plan modifié, que j'ai eu le privilège de présenter à la session extraordinaire de l'Assemblée le 23 avril. Le pouvoir averti, par la même occasion, annoncer l'acceptation du plan par l'Afrique du Sud. En juillet, le SWAPO acceptait à son tour le plan occidental et nous pouvions dès lors, avec l'entière collaboration des parties et le soutien actif des États africains de première ligne, procéder au Conseil de sécurité les premières mesures en vue de la mise en œuvre intégrale de nos propositions. C'est tout avec beaucoup d'optimisme et de satisfaction que nous avons suivi les progrès de la Mission spéciale d'enquête déployée en Namibie par le Secrétaire général, sous la direction de son représentant spécial, M. Martti Ahtisaari.

Quant, à partir des conclusions de la mission d'enquête, le Secrétaire général a publié son rapport et ses recommandations sur la meilleure manière de s'acquiescer de ce qui lui avait été confié par le Conseil de sécurité, nous avions tout lieu de penser que les Nations Unies disposaient enfin d'un instrument capable de mettre fin à trente années de controverse et d'amener la Namibie à l'indépendance dans des conditions acceptables pour la communauté internationale.

C'est pourquoi nous avons été scandalisés et consternés d'apprendre le soir même de la décision du gouvernement sud-africain de tenir unilatéralement des élections sur le territoire.

D'ailleurs, si l'un ou l'autre des motifs invoqués par l'Afrique du Sud à ce propos n'ont valables. Je tiens d'abord à déclarer de façon très catégorique que le rapport du Secrétaire général est tout à fait conforme à la proposition originale des Cinq et qu'il constitue une analyse experte des réalités humaines et financières à mettre en œuvre pour accomplir les tâches auxquelles nos propositions font appel.